L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX, No 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI 2 JUIN 1880.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 2 juin.—Température: maximum atteint cet après-midi, 84 degrés; température plus basse, vers le matin, 72 degrés; temps généralement couvert et pluie locale.

Température du 2ème juin 1880.

Thermomètre de C. DUBAIN, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	74	23
Midi	84	29
3 P. M.	82	28
6 P. M.	80	26

Mariages, naissances et décès inscrits au bureau de santé dans les dernières vingt-quatre heures:

MARIAGE.—Manuel Salazar à Mlle Rosa Barba.

NAISSANCES.—Mme Joseph Cosse, un garçon, 19 avril;

Mme Henry Favelle, une fille, 18 mai;
" Henry Favre, une fille, 22 avril;
" Nicholas Wagner, jr., un garçon, 23 mai;
" Anthony Thomas, un garçon, 27 mai;
" F. Schlichter, un garçon, 13 février;
" William Burke, une fille, 26 mai;

DÉCÈS.—Joseph L. Farrar, 64 ans, No 229 1/2, rue St Claude, natif de la Nlle-Orléans.
Lucie Kostrowski, 19 ans, No 431 rue Baronne.
Félicie White, c, 12 heures, McDonoghville;
Adam Neolinger, 75 ans, No 310 rue Howard, natif d'Angleterre;
Raul Maurer, 28 ans, No 176 rue Clio, natif de la Nlle-Orléans;
Elizabeth F Duperon, 18 mois, No 38 Franklin;
Josephine Allen, c., 56 ans, No 46 rue Kerlerec, native de la Louisiane;
Leola Meisbler, c, 25 ans, rue Dumaine, près Claiborne, natif de la Nlle-Orléans;
Clara Clayton, c., 3 mois, rue Alix près Pacifique;
Louise Rousseau, c, 35 ans, rue Lesseps, native de Miss;
Wm Perkins, c, 11 mois, cotés Colisée et Auxiliaire;
Elizabeth Thomas, 2 ans, sa cette rue rue Hospitaliers et Magnolia;
Félix Bel Bernsbergen, 34 ans, No 33 rue Dauphine, natif de la Nlle-Orléans.

Cours criminelles.—A la cour criminelle supérieure, Thereza Martina, Lovinski Avril et Julien Victor, accusés d'avoir volé, à Dominique Mistel et Rose Martina, sa fille pistolets en or et huit cents piastres en monnaie courante des Etats-Unis, le 5 février 1880, ont fourni un cautionnement.

Philippe Kelly et Ben White, accusés de port d'armes cachées, ont été renvoyés en prison.

Le jugement d'Emma Jones ou Baffy, accusée de vol, a été remis indéfiniment.

Le juge a fixé à $10,000 le cautionnement de Charles Johnson et autres accusés d'avoir trempé dans l'incendie de la cargaison de coton du navire anglais "Iron Cross," le 22 avril dernier.

—Les jugements suivants ont été fixés:

Celui de W. W. Beasley, accusé de meurtre, au 2 juin;

Celui de Charles Johnson et autres, accusés de complicité dans un incendie, et de Charles Evans, accusé de viol, au 3 juin;

Celui de Jules Train, accusé de vol, et de Wm. Clements ou Brady, accusé d'avoir battu un officier de police, au 4 juin,

Celui D'E. Boyard et d'A. Boyard, accusés de voies de fait, au 4 juin;

Celui d'E. Boyard, accusé d'attaque dans une intention de viol, à la même date;

Celui de Thomas Moran et de Frank Morey, accusés de tentative de meurtre, celui de Frank Farley et de James Watson, accusés de vol, au 11 juin;

Celui de George Samuels, accusé de tentative de meurtre, au 12 juin;

Celui de Charles Barton, accusé de vol, au 12 juin;

Celui de John McMahon, accusé de détournement, au 15 juin;

Celui de Dick Richard, c, accusé d'homicide, au 16 juin;

Celui de Mortimer Edson, accusé d'incendie, au 17 juin;

Celui de W. C. Brooks, accusé de faux, au 18 juin;

Celui de F. P. Caleja, accusé d'avoir déchargé une arme sur quelqu'un, au 19 juin.

Le jugement du Rév. James Brown, c, accusé d'avoir détourné soixante-dix piastres, au préjudice de Mme Bell, c, en juillet 1879, a commencé hier matin.

Le jury a rendu un verdict de culpabilité.

A la première cour de district, Hugh Early est accusé de voies de fait, Marie Lamont de vol.

Le ministère public a renoncé à la poursuite de Henry Miller, accusé de vol.

Le jugement de Henry Ross, c., accusé d'attaque dans une intention de viol, a été ajourné indéfiniment.

Le jugement d'Adolphe Huston, accusé de s'être introduit, dans le magasin de comestibles de A. Chainey, au coin des rues Toulouse et Remparts, dans la nuit du 2 au 3 avril, d'y avoir volé dix piastres en argent et des marchandises évaluées à quarante piastres—a commencé hier matin.

Conseil de ville. — Le Conseil s'est réuni, hier, à midi et demi. Le maire Patton, les administrateurs Behan, Chevalley, Collins, Glyan, Isaacson, Marks et Mealy étaient présents.

Le secrétaire a donné lecture d'une lettre par laquelle M. McCaleb se démet des fonctions d'avocat de la ville.

M. Collins a proposé que la considération de la lettre fût remise à un autre jour et que M. McCaleb fût prié de retirer sa démission.

M. Marks a dit que M. McCaleb avait toujours fidèlement remplis ses devoirs; il était à espérer qu'il reviendrait sur sa décision.

La motion de M. Collins a prévalu.

—L'administrateur du département des finances et des comptes publics a présenté son rapport:

Reçus.....$49,090 22
Déboursé.....20,082 26

Reliquat.....$29,007 26

Montant des taxes perçues, en mai, de 1868 à 1880:

1880	$22 50
1879	2,417 53
1878	4,236 00
1877	2,106 30
1876	1,735 43
1875	1,511 25
1874	1,055 00
1873	2,031 00
1871	55 00
1870	140 00
1869	47 50
1868	30 00
Carrollton	197 63
Total	$15,585 14

Une ordonnance permettant au journal *Daily States* d'établir une machine à vapeur au No 90 de la rue du Camp, a été adoptée.

Une ordonnance fixant les limites des "districts" des "wards" et des "precincts" de la ville, a été adoptée.

La somme de $259 30 a été votée à l'administrateur du département des finances pour les frais de procès, &c.

Une ordonnance radiant certaines inscriptions de propriété au nom de MM. Salomé & Ziegler, a été adoptée.

Le veto du maire au sujet de l'ordonnance qui amendait l'ordonnance adoptée le 29 avril, a été maintenu.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à mardi prochain.

Rixes—Une rixe a eu lieu, hier matin, à onze heures et demie, à bord du bateau à vapeur "Robt. E. Lee," amarré au pied de la rue Canal, entre Tony Rose et un nommé Bob, tous deux de couleur; Rose, qui n'est pas employé du bateau, a voulu que Bob lui donnât à manger; sur le refus de ce dernier, une rixe s'est engagée entre eux; Rose a reçu deux coups de couteau,—un au bras droit entre le coude et l'épaule, l'autre au côté droit, entre la troisième et la quatrième côte. Il a été transporté à l'hôpital. Bob s'est enfui et n'a pas été arrêté.

—Une autre rixe a eu lieu à deux heures et demie, au coin des rues Troisième et Frère, entre plusieurs blancs et plusieurs nègres à propos d'une partie de dés.

Un nommé Felman Nels a été légèrement blessé à l'épaule par Joseph Martin qui, dans le courant de la soirée, a été arrêté.

Cour du juge Sheehan.—Le juge a acquitté Allen et Annie Stevens, accusés de vagabondage.

Hubert Kelly, pour ivrognerie et bris de paix, a été condamné à une amende de $25 ou à dix jours de prison de paroisse.

Edward Wilcox, accusé de voies de fait, a été requis de fournir un cautionnement de $250 pour répondre de sa bonne conduite.

Charles Johnson, accusé, par D. C. Hennessy, de la police secrète, d'avoir volé le feu le 31 Janvier 1880, "en navre Hosta Hooga," à bord duquel il y avait des personnes dans le moment, a été envoyé en prison en attendant l'enquête.

Nominations.—Hier, le gouverneur intérimaire a fait les nominations suivantes:

Le Dr J. B. Wilkinson, membre de la direction de Southern University, à la Nlle-Orléans, en remplacement de M. R. H. Mc Caleb, qui a refusé la nomination;

James Dunning, juge de paix du neuvième ward de la paroisse d'est Feliciana, en remplacement de W. Hamilton qui n'a pas rempli les formalités voulues;

W. L. Vaughan, constable du neuvième ward de la paroisse Caddo, en remplacement de J. T. Scillin, qui n'habite plus le ward.

Les régates du St-John Rowing Club.—Nous n'avons pas besoin de dire que les régates qui ont lieu, cette après-midi, et demain après-midi, du Lac, à l'extrémité du nouveau canal, sous les auspices du St-John Rowing Club, sont le sujet de toutes les conversations dans les cercles d'amateurs et même dans une grande partie du public. L'intérêt extraordinaire que ces joutes excitent, cette année, dans notre ville, s'explique aisément: Nous sommes sûrs d'un lutte entre les plus fameux rameurs des Etats-Unis.

Les Hillsdales nous viennent du Michigan; ils sont organisés depuis 1878, et ont remporté plusieurs victoires dans des localités du Nord-Ouest, et ils se sont fait une haute réputation.

Les Shoos on Shoo-vee-ee-mette datent de 1875. Ils ont eu bien des triomphes, mais la défaite ne leur est pas inconnue: en 1876, ils ont trouvé des vainqueurs dans les Hillsdales, et, en 1878, dans des rameurs d'Angleterre—ce qui n'a les empêchés pas de jouir d'un immense renom. Ils sont au nombre de quatre: M. Nadeau, W. H. Durell, J. Nadeau et S. Denoon.

Les Burlingtons sont de l'Etat de l'Iowa; ils se sont organisés dans l'hiver de 1874-75. Ils nous sont recommandés par les bons juges. Leur équipage, comme celui des Hillsdales et celui des Shoos, se compose de quatre rameurs.

Les Pensacolas sont non voisins de Pensacola, en Florida. Ils sont au nombre de quatre:—MM. Frank Rose et G. W. Durham. Leur célébrité est locale.

—Les Cohoes sont de célèbre renommée, dont les représentants les seront MM. J. Higgins et M. B. Ryan.

Nos boys s'exercent depuis plusieurs jours, et se amendement qu'ils montrent aux visiteurs comment on manie la rame à la Nouvelle-Orléans, remplissent envers eux, en *gentlemen* du Sud, les devoirs de l'hospitalité.

Le Louisiana Boat Club.—Les régates annuelles du Louisiana Boat Club—club de canotiers de la Louisiane—sont fixées au mercredi, 9 juin, à quatre heures et demie de l'après-midi. Ce sont les régates de la troisième année.

Les canots partiront du "boat house" sur le Bayou St. Jean.

Nous prions le club d'agréer nos remerciements pour les invitations.

Cours de district.—A la deuxième cour, la succession de Mary Weber et celle de Victor H. Loes sont ouvertes.

A la quatrième cour, MM. W. W. Hunter, J. B. Kelly, B. M. Turnbull, John Brewster et Geo. M. Phillips ont été reconnus *Harbor Masters*—gardiens du port—et l'injonction qui défendait à MM. Peter Torre et E. P. Earshide d'exercer les fonctions que réclamaient les demandeurs, a été maintenue.

A la cinquième cour, le juge Rogers a refusé une nouvelle audition de cause dans les procès suivants:

Lamantia contre Martin; Shaw et autres contre Poiney et autres; Clarke contre Waters; Earshide contre Phillips.

Cour du juge Miltemberger.—Mike Dormity et Thos. Dowd, qui étaient accusés d'être dangereux et suspects, ont été acquittés, aucun témoin ne s'étant présenté pour soutenir l'affidavit.

J Bell, accusé d'obtention d'argent sous de faux prétextes, a été renvoyé de sa plainte à la demande de l'accusé.

Anatole Peneguy, qu'un affidavit accusait d'avoir préparé des matières combustibles, et de les avoir placées de manière à mettre le feu à la maison de M. Jacob Hébarlin, au coin de la rue Sauvage et de la Grande Route St-Jean, a été renvoyé devant la cour criminelle supérieure. Cautionnement de $1,500. Accusé, en outre, d'être entré, nuitamment, chez Mme Marie Robert, dans la rue Fortin, entre les rues Sauvage et le Chemin de Gentilly, et d'y avoir commis un vol, n'ayant pu fournir un cautionnement de $3,000 en attendant l'interrogatoire, il a été envoyé en prison.

C. T. Estlin, accusé de vol, a été renvoyé de la plainte à la demande de l'accusateur.

George Leclerc, accusé d'avoir blessé Bernard Cohen a été acquitté, M. Cohan ayant déclaré que le coup de pistolet est parti accidentellement.

Le juge a acquitté Denis Sorra, accusé de vol.

Paragraphes.—Ceux de nos lecteurs qui désirent être renseignés sur les régates d'aujourd'hui et de demain, feraient bien de lire l'annonce que publie M. George Denegre, secrétaire du St-John Rowing Club.

—Il a été constaté, à la sous-trésorerie fédérale, depuis le dernier rapport, $60,476 14, dont $10,779 70 provenant du département de l'intérieur, $110, en or, $340, en argent, et $10,292, en billets, provenant de la douane, $8,500, du bureau de poste, $16,700 de fonds cinq pour cent de banques nationales, $13,754 44 de différentes sources.

—M. Geo. P. Cepelar est nommé commis aux minutes de la quatrième cour de district, en remplacement de M. Palma, démissionnaire; M. Albert W. Flanagan remplace M. Cosslar, qui était sous-greffier.

—George Drury, commis de douane et représentant de la paroisse Assomption à la convention Grant, a été destitué. On dit que plusieurs autres employés fédéraux qui partagent ses opinions partageront son sort.

—Mme Kollman, accusée par Jacob Kollman, d'ivrognerie et de bris de paix, a été écroulée à la station du septième precinct.

—Frank Kellman a été arrêté à l'encoignure des rues Moreau et Champs-Elysées; il est accusé de s'être enivré et d'avoir troublé la paix.

—Francis Ben et Frank Mitchel, petits nègres, pour s'être battus et avoir troublé la paix, ont été arrêtés au coin des rues Ste. Anne et Decatur.

—Carrie Moore, a été arrêtée, hier matin, dans la rue Dauphine, près la rue Toulouse, elle est accusée de s'être enivrée, de s'être servie d'un langage obscène, et d'avoir enfreint l'ordonnance 528 qui a trait aux prostituées.

—O. J. Fay, a été arrêté à l'encoignure de la rue Canal et du chemin de la Métairie. Il est accusé d'ivrognerie, de bris de paix et de langage obscène.

—Nellie Stevens, âgée de 15 ans, a été arrêtée au coin des rues Commune et Liberté; Mme Agnès Stevens l'accuse de vagabondage.

—Julia Martin, accusée par Mme Croger de lui avoir volé une montre, a été arrêtée dans la rue Joséphine, près la rue Fulton. Elle avait mis la montre en gage pour cinquante sous, chez M. Goldstein, rue Magazin No 544.

—Le juge Billings, de la Cour de Circuit des Etats-Unis, vient de refuser le transfert de sa cour à celle du juge Hughes, d'un procès intitulé: La Compagnie des Abattoirs des Bouchers de l'Union vs La Compagnie des Abattoirs Crescent City. Selon toute probabilité, avant l'ajournement de sa cour, le juge Billings décrétera: 1° la levée de l'injonction lancée contre cette dernière compagnie par le juge Hughes.

—Nick Théodore, accusé par N. Nicholadis, de l'avoir insulté et d'avoir menacé de le tuer, a été arrêté au No 51 de la rue Delta.

—Mme Coons, Mary Ann Fallon et Mary Kieffer, accusées de bris de paix, ont été arrêtées dans la rue Rousseau, entre les rues Première et Soraparu.

—Le steamer New-Orleans, emportera ce matin vers de plus beaux horizons, notre ex-confrère du *Petit Journal*, le capitaine Duncan Bailly-Blanchard, fils de notre honorable confrère, T. Bailly-Blanchard. Notre jeune et sympathique ami se rend à New-York, à la requête de MM. C. de Peyster Field & Co—une des plus grandes maisons de banque de la métropole—qui se sont gracieusement offert pour lui créer un avenir.

Nous le félicitons de cette heureuse aubaine, qui nul plus que lui n'a mérité à tous égards, et nous nous joignons aux nombreux amis de ce digne représentant de notre jeunesse Louisianaise, pour lui souhaiter une prospérité toujours croissante.

—Hier, à trois heures et demie, un cheval appartenant à M. John Kiver est tombé dans le fleuve au pied de la rue Soraparu; il en a été retiré par John Cain.

—Mary Corton, c, a été mordue par un chien dans la rue Ste-Marie près de la rue Camaldolet.

—John Cadgen a été accidentellement blessé d'un coup de pied de mulet. Il a été transporté à un vaisseau, dans la rue Champs-Elysées près de la rue Cannonville.

—Une grande partie de raquettes a eu lieu hier, après-midi. Les Le Ville ont joué leur drapeau le "Pelican" et les Bayou leur drapeau "Creole No. 9." Les Bayou ont été vainqueurs. Le revanche est fixée à samedi prochain. La partie a eu une brillante.

Quand commencent de coulire les à l'Hôtelie Mélange.

Vêtus de Châtelaude et de Bérouvet—M. A. E. Zenoff, rue Royale, No 15, possède le plus vaste et le plus complet assortiment de vêtements de la Confédération, qui sont exposés en vente à cette adresse, et vendus à des prix vraiment modiques. Les vêtements de Bérouvet et Châtelaude—et qu'il les vend meilleur bon juge du monde.

LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Pionier* de l'Assomption:

Cette semaine il a plu à pro, près trois les jours. Les résultats sont très-bons: beaucoup de la sécheresse; ces pluies sont donc venues fort à propos pour les maïs. Aujourd'hui, la canne, le riz, le maïs et les jardins ont un aspect des plus florissants et fort encourageant pour les planteurs, qui commençaient à désespérer du succès de la présente récolte.

Le bayou baisse avec une telle rapidité que l'on commence à craindre qu'il ne mène bientôt plus assez d'eau pour la navigation des steamboats.

La Marksville *Bulletin* donne quelques bonnes nouvelles des récoltes. Il annonce la mort à l'âge de 71 ans, de M. Louis Bouchée, chef d'une nombreuse famille.

Nous lisons dans la *Revue* de Marksville:

Nous avons en occasion cette semaine, de voir des habitants des différentes parties de la paroisse, qui étaient venus pour assister à la Cour; tous ceux avec qui nous avons causé, nous ont dit que les récoltes montraient une apparence magnifique.

On dit que les terres du district du Coin ne sont pas fertiles, mais on ne peut pas dire que le climat du Coin n'est pas sain—et la preuve, c'est que tous avons vu un homme de ce district cette semaine qui plus 300 livres.—Cet homme n'est notre vieil ami Zélien Gauthier.

Fantaisies Louis XV, à l'Etoile Rouge.

Aux restaurants champêtres du Nord.

Chicago à Milwaukee, 4 trains par jour.
Chicago à St. Paul 2 trains par jour.
Chicago à Madison, 2 trains par jour.
Chicago à Sparta, 2 trains par jour.
Chicago à Green Bay, 2 trains par jour.
Chicago à Menasha, 2 trains par jour.
Chicago à Green Lake, 2 trains par jour.

Le train du matin va de Chicago à Green Lake, sans doublé ni changement de char.

Des chars-dortoirs de Pullman vont de Chicago à Green Lake tous les samedis soir et reviennent à Chicago le dimanche soir.

Aucun autre chemin ne va à Green Lake

De Chicago à toutes les retraites champêtres du Nord, on a quatre trains par jour.

Tous les départs et départs sont par le Chicago and North Western Railway.

C'est le seul chemin qui ait des Pullman cars au Nord de Chicago.

Passez par Chicago en allant au Nord.

Les agents de billets de tous les chemins de fer allant au Nord vous vendront des billets d'excursion par la voie du Chicago and North Western Railway.

C'est la route-modèle des touristes et c'est meilleure sous tous les rapports.

OFFICIEL.

Lois de l'État de la Louisiane.

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

Session régulière de 1880.

No 112.] LOI

Pour amender et décréter à nouveau la section 3,373 des Statuts Révisés de 1870, relatifs aux chemins publics.

Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la section 3,373 des Statuts Révisés soit et est par la présente amendée et décrétée à nouveau comme suit: "Il sera du devoir des jurés de police de diviser leurs paroisses en autant de districts qu'ils le jugeront convenable pour la nomination des inspecteurs de routes. Ils nommeront chaque année, des inspecteurs de grands chemins et de routes, qui devront sommer tous les habitants mâles, de quinze à cinquante ans (excepté les ministres de l'évangile et telles autres personnes qui sont ou qui seront exemptées) de se réunir en tels lieux et à telles époques qui sembleront aux inspecteurs convenables pour le travail à faire sur les chemins publics; et quiconque, sur cette sommation, refusera ou négligera de faire et remplir son devoir payera la somme de deux piastres par jour, montant recouvrable par jugement devant tout juge de paix de la paroisse, et qui sera payé par le juge de paix à l'inspecteur et employé par ce dernier à payer d'autres travailleurs sur les dits chemins, et à défaut ou refus de payer cette amende, la dite personne sera enfermée à la geôle de paroisse où elle restera jusqu'à ce que l'amende soit payée; pourvu qu'elle ne reste pas en prison plus de cinq jours.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 10 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie certifiée:
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 113.] LOI

Accordant le droit de passage sur toute terre appartenant à l'Etat de la Louisiane à toute compagnie dûment incorporée dans cet Etat, dans le but d'y creuser des canaux.

Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane que toute compagnie dûment incorporée dans cet Etat dans le but d'y creuser des canaux aura le droit de passage à travers toute terre appartenant à l'Etat pour les canaux et l'usage des bords pour y déposer les terres résultant des excavations.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 10 avril 1880,
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie certifiée:
(Signé) WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 114] LOI

Pour mettre en vigueur les dispositions des articles 219 et 220 de la Constitution, en relation avec l'enregistrement des homestead et des exemptions.

Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que les personnes réclamant le bénéfice du homestead et des exemptions établies par la loi, conformément aux articles 219 et 220 de la constitution de 1871, devront faire une déclaration écrite de homestead. Cette déclaration devra contenir un état des faits, montrant que la personne réclamant le homestead et les exemptions est une personne de l'ordre de celles qui y ont droit; qu'elle réside sur la terre ou sur le lot réclamé comme homestead et que qu'elle le possède, par un titre de bonne foi, titre dont la nature sera établie; la déclaration devra contenir la description du lot ou du morceau de terre; une énumération des autres exemptions; une estimation de la valeur en comptant du homestead et des exemptions, et l'expression de l'intention de réclamer le homestead et les exemptions. La déclaration devra être attestée sous serment et inscrite dans le livre des hypothèques pour la paroisse où le homestead réclamé est situé.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 10 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie certifiée:
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 115.] LOI

Pour fixer les salaires des députés, clercs et autres employés du shérif criminel de la paroisse d'Orléans.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée générale de l'Etat de la Louisiane, que les salaires des députés, clercs et employés du shérif criminel de la paroisse d'Orléans sont, par la présente, fixés comme suit:

Pour chaque député en chef, au nombre de cinq au plus, quinze cents piastres par an.

Pour chaque assistant-député, au nombre de cinq au plus, mille piastres par an.

Pour chaque autre député, sept cent-cinquante piastres par an.

(Signé) R. N. OGDEN.
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 10 avril 1880.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie certifiée:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No. 116.] LOI

Pour amender l'article 537 du code de procédure.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que l'article 537 du code de procédure soit et est amendé par la présente comme suit:

Après la lecture du verdict il demandera au juri s'il est mis d'accord sur un verdict; et si le chef répond affirmativement, il inscrira le verdict dans les registres de la cour, à moins qu'une des parties n'exige que le juri soit appelé et qu'il soit demandé à chaque membre s'il est d'accord avec le verdict; et s'il paraît que non ou plus sont d'accord avec le verdict, alors il sera enregistré dans les archives.

R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 10 avril 1880,
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 117.] LOI

Pour expliquer aux greffiers des cours de district à la N.-Orléans, dans l'élection générale, tenue le second jour de décembre 1879, sous les clauses de la Constitution de 1879, les cours où ils devront fonctionner et leur prescrire le serment.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée-Générale de l'Etat de la Louisiane, Que les personnes dont les noms suivent, dûment élues greffiers des cours de cité de la ville de la Nlle-Orléans, aux élections générales du second jour de décembre 1879, soient et sont assignés aux diverses cours comme cela en est dit ci-après:

Charles Auth, greffier de la Première Cour de cité.

Section 2. Il est décrété en outre etc., que les dits greffiers, avant d'entrer dans l'exercice de leurs devoirs, prêteront le serment prescrit par la constitution.

(Signé) R. N. OGDEN.
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 10 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie certifiée:
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 118.] A Son Excellence Louis Alfred Wiltz, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Je suis chargé par la Chambre des Représentants de vous transmettre ce qui suit:

ADRESSE

Révoquant d'office Louis E. Laloire, juge de paix du premier ward de la paroisse St-Martin.

Attendu qu'il a été pleinement établi à la satisfaction de cette Législature que Louis E. Laloire est un concessionnaire à l'égard de l'Etat de la Louisiane jusqu'à concurrence de la somme de vingt-un mille huit cent trente-deux piastres et vingt-deux cents ($21,832 22), en sa capacité de collecteur de taxe d'Etat pour la paroisse St-Martin pour l'année 1871; en conséquence, il est Résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane que la susdite adresse soit et est présentée au gouverneur de cet Etat conformément à la constitution, et qu'elle aura son effet à dater du jour de sa promulgation.

Signé: R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
S. D. McENERY,
Lieutenant-gouverneur et président du Sénat.
PETER J. TREZEVANT,
Secrétaire de la Chambre des Représentants.
Pour copie conforme
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

Chaussures talons Louis XV, à l'Etoile Rouge.

Une merveille.—Les *Débats* contiennent le récit d'un voyage dans la Nouvelle-Zélande. Son correspondant a visité le lac de bi les geisers de Rotomahana, et il en décrit la merveilleuse beauté:

Chapeau bas, messieurs! Tous les voyageurs qui ont vu les deux terrasses blanches et rose de Rotomahana déclarent que c'est le plus beau spectacle terrestre. N'ayant pas vu le monde entier, je ne puis être sûr du fait, mais je n'ai rien vu d'aussi beau; le Niagara ne vient qu'en seconde ligne.

Sur une hauteur de 150 pieds s'échelonnent des gradins en silice plus pure que le marbre de Carrara. Chaque gradin est une vasque naturelle d'où s'élève une eau aussi bleue que l'azur du ciel. Les gradins s'épanouissent en éventail, et la terrasse s'agrandit à mesure qu'on descend vers la base. Au sommet, dans un entonnoir en terre glaise, s'agite et bouillonne l'eau silicieuse du foyer, qui a formé la terrasse et qui a pris, une fois par mois disparaît, pour laisser l'entonnoir se vider et revient en lançant un énorme jet d'eau.

De là nous visitons quelques petits geisers de boue, quelques autres éruptions aqueuses, et nous nous maintient dans le sentier étroit de la prudence et nous donnant des exemples à ne pas suivre.—Un trou à quelques pieds du sentier.—C'est ici que deux enfants ont été brûlés vifs.—Un autre à quelques pouces:—C'est ici que Monsieur un tel s'est échaudé jusqu'aux genoux; et ainsi de suite. Nous marchons dans le droit chemin. Nos Maoris nous offrent de partager leur repas, et, vu l'assaisonnement de la faim, leurs écrevisses bouillies dans l'eau chaude d'un des geysers nous paraissent meilleures que celles du café Anglais.

La pirogue nous mène à la deuxième terrasse. Quoique plus petite, elle est plus belle encore que l'autre. L'eau est si bleue, que la vapeur elle-même est d'un bleu parfait. La roche est aussi blanche que le pain, quand elle n'a pas les tons roses de la fleur reine des roses. Comme le cœur d'une vierge qu'une seule faute souillera à jamais, la roche est si pure que le crayon du touriste y trace un nom à jamais ineffaçable, non seulement ainsi la bêtise de celui qui a osé commettre le sacrilège.

J'ai vu des noms sur ceron lavés depuis vingt ans sans cesse par l'eau et toujours visibles comme au premier jour.

Les vasques successives contiennent de l'eau chaude au sommet, chaude au milieu, tiède à la base, et forment un bain tare naturel digne des dieux.

Heidelberg, 5 mai—*L'Herzogin d'un foltron*—Quand les gens peureux se mettent à avoir du courage ils ne font pas les choses à demi....

Un étudiant de l'Université de Heidelberg, bien que provoqué par un de ses camarades, avait refusé de se battre. Il fut cependant, à la fin, obligé de tenir un rendez-vous; mais à peine avait-il dégainé qu'il s'enfuyait à toutes jambes, laissant son adversaire étahi.

On se met à sa poursuite, et le pauvre diable, hué par une foule d'étudiants, fut bientôt accolé contre un mur.... L'instinct du danger le métamorphosa-t-il tout à coup? toujours est-il qu'il se précipita au hasard, son sabre à la main, sur ceux qui l'entouraient, en tua deux, en blessa quatre, et fit un si terrible moulinet qu'il obligea ses adversaires à reculer.

Ceux-ci, stupéfaits de sa valeur, cessèrent le combat, et le reconduisirent en triomphe devant la porte....

On ne peut pas dire qu'on ne fait rien dans les Universités allemandes.

Nouvelle campagne de Léon Chetiemn.—Une grande réunion a eu lieu, le 14 mai, à Fourmies [Nord,] en faveur du traité franco-américain.

Léon Chetiemn, présenté à l'assemblée, a été acclamé. Les orateurs, assistaient: M. Bocquerau, de San Francisco; M. Manger, de New York, et tous les industriels de la région, occupant environ 10,000 ouvriers.

La réunion, après avoir entendu des discours de MM. Rémi Boillot, Jules Hélroux, Léon Chetiemn, a reconnu qu'un traité de commerce entre la France et l'Amérique était très favorable pour la prospérité de l'industrie lainière.

La réunion a décidé que les sénateurs et les députés des circonscriptions intéressées, seraient priés de presser le gouvernement de conclure ce traité aussitôt que possible, sans attendre le vote du tarif général des douanes.

Voyage rapide pour le vote de Lowisville.—Le maire de la ville de Louisville, par l'intermédiaire du maire de la Nouvelle-Orléans à M. Hunt, président des Pullmans cars, et à M. Mabie et Montgomery, jusqu'à Louisville, a demandé un train spécial. Le train partira à 6 heures et demie du soir à des glissoires de la Nouvelle-Orléans pour Louisville (Ohio) sans changement. Le train partira à 6 heures et demie du soir, et arrivera à Louisville à 6 heures et demie du lendemain soir, en vingt-quatre heures, par la route de Jackson, à Vicksburg, Meridian, et Cincinnati, et Louisville, par la ligne de Mobile et Ohio. Le train sera composé de Pullman cars, et de bateaux-salons, et ne s'arrêtera que pour changer de locomotive et de conducteurs. Le train partira à 6 heures et demie du soir, et arrivera à Louisville, Ohio, et Cincinnati, et Louisville